

HABILITATION ELECTRIQUE pour Non électricien

L'Habilitation électrique est désormais une exigence réglementaire pour tous les travailleurs qui effectuent des opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage. Elle nécessite une formation préalable.

Durée :

14 heures / 2 jours

Pour les **niveaux BS/BEm**

1 jour / 7 heures

Pour les **niveaux B0-H0-HOV**

Objectifs pédagogiques :

A l'issue de la formation, les participants doivent être capable de :

- **Respecter les prescriptions de sécurité définies par la norme NF C 18-510**
- **S'assurer de leur aptitude à adapter ces prescriptions dans les domaines propres à leur mission**

Public :

Tout salarié ayant à effectuer des travaux d'ordre non électricien dans les locaux d'accès réservés aux électriciens ou au voisinage des pièces nues sous tension

Contenu pédagogique :

Présentation de la procédure d'habilitation selon la norme NF C 18-510 en relation avec les domaines de tension

Pré-requis :

Aucune connaissance particulière en électricité n'est demandée

NOTIONS ELEMENTAIRES D'ELECTRICITE

- ✓ Mise en évidence des notions importantes telles que la tension et le courant, à travers des exemples concrets
- ✓ Evaluation des risques, effets physiopathologiques du courant électrique
- ✓ Exemples d'accidents (contact direct / indirect / court-circuit)
- ✓ Classement des installations
- ✓ Interventions et travaux non électriques en BT
- ✓ Travaux non électriques en HT

LA RESPONSABILITE PENALE DES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES EN CAS D'ACCIDENT

- ✓ Définitions des termes
- ✓ Les personnes concernées par les responsabilités pénales : chef d'entreprise, hiérarchie, opérateurs
- ✓ La gravité des délits
- ✓ Le délit de mise en danger de la personne
- ✓ Les peines pour les personnes physiques et morales et l'importance des condamnations

Formateur expérimenté

Sanction de la formation :

Compte rendu d'aptitude des personnels, afin que leur employeur, puisse délivrer le titre d'habilitation.

La validité de l'attestation de formation de « sensibilisation aux risques électriques » est de trois ans.

Le renouvellement de l'attestation est effectué après des séances de réactualisation des connaissances.

COMMENT TRAVAILLER EN SECURITE ?

- ✓ Distances de sécurité
- ✓ Autorisation de travaux
- ✓ Lecture de la signalisation
- ✓ Principe et exemples de Verrouillage
- ✓ Manœuvres de consignations
- ✓ Matériel de sécurité électrique
- ✓ Outils électriques portatifs à main
- ✓ Outillages non spécifiques aux électriciens
- ✓ Incendie dans les installations électriques

CONDUITE A TENIR EN CAS D'INCIDENT OU D'ACCIDENT D'ORIGINE ELECTRIQUE

- ✓ Notions de premiers secours
- ✓ Incendie sur un ouvrage électrique, enceintes confinées

PRESENTATION DES EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET REVUE DES DANGERS

- ✓ Installation HT/BT
- ✓ Comptage
- ✓ Armoires, coffrets, canalisations...

VISITE DES ATELIERS

- ✓ Repérage des équipements électriques
- ✓ Identification des situations à risques
- ✓ Analyse des gestes à effectuer dans différentes situations

Démarche et méthodes pédagogiques :

- Démarche **active, centrée sur l'apprenant qui « agit »**.
Méthodes : **Participative**, basée sur le questionnement des participants
Démonstrative

Techniques et outils :

Alternance d'exposés théoriques interactifs ,
démonstrations, études de cas, mises en situation

Remise d'un support pédagogique individuel

Modalités d'évaluation :

- Evaluation formative en cours de module
- Evaluation des acquis
- Evaluation de la satisfaction, à chaud
- Evaluation à froid sous 4 mois



29/06/2021